

# LA LETTRE DU

N° 273 – DÉCEMBRE 2007

**CEPII** **CENTRE  
D'ETUDES PROSPECTIVES  
ET D'INFORMATIONS  
INTERNATIONALES**

## L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DES BANQUES FRANÇAISES : QUELS GAINS ? QUELS RISQUES ?

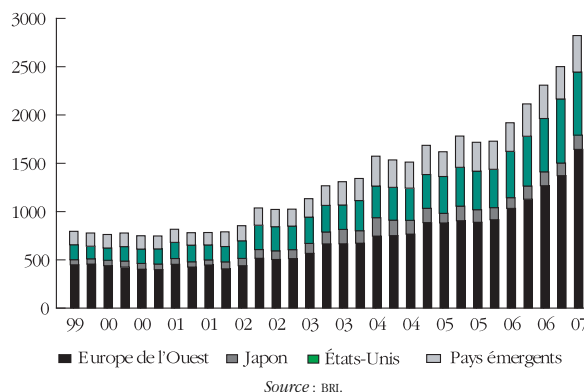
*Au moment où de nombreuses banques européennes sont touchées par la crise américaine des subprimes, il est intéressant de se demander ce que les banques gagnent à s'internationaliser. Nous nous intéressons ici aux banques françaises, en comparant leur activité à l'étranger à celle des banques des autres pays développés. La mondialisation de l'activité des banques françaises est un moyen pour elles d'augmenter leurs profits. Cependant, ces profits doivent être rapportés aux risques inhérents à un investissement dans des pays de culture différente, où la qualité des institutions est parfois faible et l'environnement des affaires, incertain. De plus, alors que la mondialisation réduit les bénéfices à attendre de la diversification géographique des activités, elle accroît les risques de transmission des crises.*

Le montant des créances étrangères des banques et institutions financières déclarantes à la BRI (prêts à des non-résidents et dépôts dans des banques à l'étranger) a progressé de façon spectaculaire au cours des dernières décennies<sup>1</sup>. Il a plus que triplé depuis l'introduction de l'euro pour atteindre 25 000 milliards de dollars en 2007. 40% de ces actifs sont détenus par des banques allemandes (15%), anglaises (13%) et françaises (12%). Les créances des banques françaises sur l'étranger ont progressé au rythme mondial. Fin 2006, la part des créances étrangères dans le total des actifs des banques françaises atteignait 48%, proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble des banques internationalisées (40%). Parmi ces actifs étrangers, la part des pays européens a augmenté légèrement moins que celle des États-Unis, qui a quadruplé depuis 1999 (graphique 1).

La majeure partie des créances étrangères correspond à des opérations transfrontières, effectuées auprès de non-résidents sans l'intervention de filiales à l'étranger. Cependant les banques ont largement recouru à l'implantation de filiales pour augmenter leur présence sur les marchés étrangers ; les opérations de ces filiales constituent aujourd'hui un tiers de l'ensemble des créances étrangères des banques (37% dans le cas de la France) contre seulement 8% il y a vingt ans<sup>2</sup>.

La présence de banques étrangères (y compris françaises) est particulièrement forte en Europe centrale et orientale. Dans les années 1990, les marchés bancaires de la région ont été libéralisés et les banques étrangères s'y sont établies pour viser essentiellement les grandes entreprises locales et internationales. Cependant, à la faveur des privatisations, elles ont acquis de grandes institutions locales, de sorte que 80% des opérations bancaires dans les nouveaux membres de l'Union européenne sont désormais contrôlées par des institutions étrangères. Celles-ci n'accordent plus seulement

Graphique 1 – Exposition étrangère des banques françaises  
Créances étrangères en milliards de dollars, 1999-2007



1. Les données de la BRI concernent les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, HongKong, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Panama, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Taiwan et Turquie.

2. Ces proportions sont sous-estimées dans la mesure où la BRI n'inclut pas dans ces chiffres les opérations locales en monnaies étrangères.

des prêts, mais recueillent aussi des dépôts, de sorte qu'elles entrent entièrement en concurrence avec les banques domestiques. De leur côté, cela représente un engagement plus fort dans le pays d'accueil dans la mesure où il est plus coûteux, financièrement et politiquement, de fermer une filiale que de refuser de renouveler un prêt.

## ■ Le choix des banques

Pour exploiter au mieux leurs compétences techniques, commerciales et managériales, les banques ont intérêt à investir dans des pays relativement similaires à ceux où elles ont l'habitude d'opérer. Ainsi, les banques françaises investissent surtout dans les pays développés et, en particulier, dans les pays de l'Union européenne où le marché des services financiers est unifié depuis 1993 et qui, pour la plupart, appartiennent depuis 1999 à la zone euro.

En même temps, on observe que, dans les pays développés, les profits des banques étrangères sont plus bas que ceux des banques domestiques. Le niveau élevé de concurrence sur ces marchés élève les coûts d'entrée des banques étrangères. Cela incite les banques à s'orienter vers les pays en développement où la croissance est plus forte et où les banques locales sont moins performantes. Les banques privilégient les pays avec lesquels existe une proximité historique ou linguistique ; les banques françaises se dirigent vers l'Afrique, les banques autrichiennes vers l'Europe centrale et orientale, les banques espagnoles choisissent plutôt l'Amérique latine, les scandinaves, les pays baltes.

Le tableau 1 indique les principaux pays où opèrent les banques françaises. Il s'agit principalement, comme on l'a indiqué, de pays développés. La majeure partie de leurs activités prend la forme d'opérations transfrontières, mais les banques françaises contrôlent aussi de grandes banques. Par exemple, BNP Paribas possède BancWest aux États-Unis et, en 2006, a acquis BNL, sixième banque italienne. Cette acquisition a constitué l'un des plus gros rachats européens des dernières années et a porté à 26% la part française dans les créances étrangères sur l'Italie. Cela rend évidemment les banques françaises vulnérables à une détérioration de la conjoncture italienne.

En dehors des pays développés, les banques françaises sont surtout présentes en Europe centrale et orientale. Elles ont pénétré ces marchés relativement tard et la place qu'elles y occupent est moins importante que celle des banques autrichiennes, italiennes ou belges. Cependant, la Société générale contrôle les deuxièmes banques tchèque (Komerční Banka) et roumaine (BRD). D'autres banques françaises, comme

Tableau 1 – Créances étrangères des banques françaises  
Indicateurs par pays, 2007

	milliards USD	Part de chaque pays dans le total %	Part française %	
			dans le total des créances étrangères sur chaque pays	dans le crédit total dans chaque pays
<b>Pays développés</b>	2 516	85,2	10	
Etats-Unis	654	22,1	10	5
Royaume-Uni	452	15,3	11	9
Italie	337	11,4	26	13
<b>Europe émergente</b>	99	3,4	9	
République tchèque	26	0,9	20	25
Roumanie	14	0,5	15	33
Russie	9	0,3	6	4
<b>Asie</b>	75	2,5	7	
Corée du Sud	30	1	9	3
Hong Kong	25	0,9	7	9
Singapour	16	0,5	8	12
<b>Afrique</b>	52	1,8	23	
Maroc	14	0,5	82	20
Egypte	7	0,2	27	6
Tunisie	5	0,2	67	19

*Lecture :* Les créances des banques françaises sur les États-Unis (654 milliards USD), représentent 22,1% de l'ensemble de leurs créances étrangères. La "part de marché" des banques françaises aux États-Unis est de 10% du crédit effectué par les banques étrangères et de 5% du crédit total aux États-Unis.

*Source :* BRL.

BNP Paribas ou le Groupe Crédit agricole, ont créé de petites filiales pour occuper certaines niches du marché. Mais récemment, BNP Paribas a adopté une stratégie plus agressive en acquérant Ukrsibbank, troisième banque d'Ukraine.

En Asie, les banques françaises sont essentiellement présentes par des prêts transfrontières. Elles n'ont pris aucune participation dans les quatre grandes banques nationales chinoises privatisées en 2005-2006. En 2005, BNP Paribas a opté pour une stratégie moins risquée en prenant une participation de 19,2% dans une banque commerciale locale, la Banque de Nanjing ; il est plus facile de réformer une petite banque qu'une grande et il y a moins de risque d'interférence avec le gouvernement.

Du fait des liens historiques et de la langue commune, les banques françaises sont parmi les plus gros investisseurs dans les secteurs bancaires africains, et arrivent en tête si l'on exclut l'Afrique du Sud où la présence britannique est dominante. Les banques françaises sont présentes en Afrique du Nord et de l'Ouest.

Dans certains pays, la part des banques françaises dans le crédit local est très élevé : 25% en République tchèque, 33% en Roumanie, 20% au Maroc, où les banques françaises détiennent 82% des actifs bancaires étrangers. Parmi les pays développés, c'est en Italie que les banques françaises ont le rôle le plus éminent.

## ■ Opportunités et risques

Les banques opèrent à l'étranger pour accroître leurs profits. Pour comparer leurs performances à celles réalisées en France, nous utilisons les données de la base BankScope (tableau 2)<sup>3</sup>.

3. La base de données BankScope fournit les bilans et les comptes de résultat des filiales. Nous retenons les comptes non consolidés des banques françaises en France et les comptes consolidés de leurs filiales et agences à l'étranger. Les données de la base BankScope sur la propriété des banques étant incomplètes, nous avons également utilisé les informations fournies par les sites web des principales banques françaises.

Tableau 2 – Banques françaises : rentabilité et risques en France et à l'étranger, moyenne 2003-2005 (%)

	ROA	Risque ROA	ROA ajusté du risque	ROE	Risque ROE	ROE ajusté du risque
Amérique du Nord	0,54	0,15	2,47	6,21	2,68	1,73
Europe de l'Ouest	0,25	0,53	0,61	1,25	3,67	0,24
Europe de l'Est	1,92	1,83	1,51	20,50	31,04	1,67
Maghreb	1,18	0,36	3,94	13,22	3,86	5,01
Afrique	1,75	1,00	2,26	19,11	16,01	2,30
Moyen Orient	-0,78	1,93	-0,41	-10,73	46,75	-0,23
Asie	0,42	2,15	0,81	6,66	40,43	0,37
Amérique latine	1,58	1,40	1,64	14,56	8,57	0,55
France	0,36	0,28	2,30	12,32	11,87	2,32

ROA : rentabilité économique, ROE : rentabilité des capitaux propres, Risque ROA (ROE) : écart-type ROA (ROE) sur 1995-2005, ROA (ROE) ajusté : ROA (ROE) divisé par Risque ROA (ROE).

Source : BankScope.

Afin d'éviter les biais dus à la taille des banques et à la conjoncture économique, nous calculons des moyennes sur trois ans et nous pondérons les données individuelles par la taille des banques.

Le premier indicateur est la rentabilité économique (*return on assets*, ROA), ratio des profits après impôts aux actifs totaux. Entre 2003 et 2005 en France, les banques ont enregistré en moyenne un ROA de 0,36%. C'est plus que dans les autres pays d'Europe de l'Ouest, mais moins qu'en Amérique du Nord ou dans la plupart des économies en développement ou en transition. Des profits particulièrement élevés ont été obtenus en Europe centrale, en Afrique et en Amérique latine, tandis que des pertes ont été enregistrées sur cette période au Moyen-Orient. En Europe centrale, les banques françaises ont obtenu un ROA de 1,92%, quatre fois plus élevé qu'en France. Cette différence s'explique par des marges nettes d'intérêt élevées dans les pays d'Europe centrale, alors même que le risque de crédit y est relativement bas. De plus, le marché est en croissance rapide. Cependant les différences de rendement apparaissent moins grandes si l'on mesure les profits par la rentabilité des capitaux propres (*return on equity*, ROE), du fait que la capitalisation des banques françaises est plus élevée à l'étranger (particulièrement dans les pays en développement ou en transition) qu'en France.

Des profits plus élevés supposent une plus grande prise de risque. Il faut donc considérer les profits ajustés du risque. Pour ce faire, nous divisons les ratios ROA et ROE par leurs écarts-types calculés sur les années 1995-2005. Nos résultats indiquent que les profits ajustés des risques des banques situées en France sont souvent supérieurs à ceux des banques situées à l'étranger. En termes de ROE ajusté, seules les banques situées en Afrique du Nord dégagent un résultat plus élevé qu'en France.

La situation des banques françaises dans les autres pays d'Europe de l'Ouest est particulièrement intéressante. Sur la période, les profits y sont nettement plus bas et les risques plus

élevés qu'en Amérique du Nord (où les résultats sont essentiellement ceux des banques situées aux États-Unis). Les profits des banques françaises aux États-Unis apparaissent élevés quand ils sont rapportés aux actifs, mais du fait d'une forte capitalisation, ils sont nettement plus faibles rapportés au capital. Les profits des filiales européennes pourraient s'accroître avec l'intégration du marché de détail européen, caractérisé par une moindre variabilité des profits que les opérations de financement. L'acquisition de la BNL italienne par BNP Paribas pourrait constituer un pas important dans cette direction. Il reste que le choix de cette banque pose question dans la mesure où la croissance italienne a, ces dernières années, marqué le pas sur celle de ses partenaires européens et offre, à plus long terme, des perspectives médiocres.

## ■ Diversification et contagion

Au-delà des risques propres à chaque pays, les banques françaises peuvent bénéficier d'une diversification géographique qui rend leurs revenus moins sensibles aux chocs pouvant intervenir sur leur propre marché. Des travaux empiriques ont montré qu'en période de ralentissement économique, les banques internationales augmentent leurs prêts dans les pays où les conditions économiques sont meilleures et la croissance plus forte<sup>4</sup>. En se diversifiant sur plusieurs zones géographiques, elles peuvent mieux s'isoler des chocs régionaux. Les avantages de la diversification sont naturellement plus élevés quand la corrélation des cycles économiques est plus faible. Or, au cours de la dernière décennie, les cycles des économies développées sont devenus très interdépendants, la corrélation des rythmes de croissance atteignant 41%. Cette corrélation reste faible entre économies développées et économies émergentes (12,6%), particulièrement avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient qui constituent les zones d'implantation privilégiée des banques françaises.

Les banques internationales des pays développés peuvent donc tirer bénéfice d'une diversification dans les économies émergentes. Mais une diversification excessive peut être source de difficultés, en particulier si elle conduit la maison-mère à trop se disperser. L'évidence empirique d'une relation positive entre la diversification et les résultats financiers est faible. Il faut donc soigneusement comparer les avantages et les coûts de la diversification.

Pour mesurer la diversification des banques françaises et la comparer à celle des banques américaines et européennes, nous calculons des indices de Herfindahl-Hirschman sur la composition par pays des actifs des banques<sup>5</sup>, au niveau

4. R. De Haas & I. Van Lelyveld (2006), "Foreign banks and credit stability in Central and Eastern Europe: A panel data analysis", *Journal of Banking and Finance*, 30 (7), 1927-1952.

5. Somme des carrés de la part de chaque pays dans le total des actifs étrangers.

Tableau 3 – Diversification géographique des banques, 2007

	France	Allemagne	Roy.-Uni	Etats-Unis	Espagne	Autriche
<b>Part dans les actifs (%)</b>						
Europe de l'Ouest	55,6	61,2	30,3	51,1	62,6	40,7
Autres pays développés	29,5	24,0	43,6	11,9	10,6	7,4
Centres offshore	5,4	5,8	11,6	9,7	2,0	2,8
Afrique & Moyen Orient	2,5	1,2	4,1	2,0	0,4	1,2
Asie	2,5	2,4	6,7	12,3	0,2	1,6
Europe émergente	3,4	4,3	1,1	3,5	0,5	45,8
Amérique latine	0,9	0,8	2,2	9,5	23,5	0,3
<b>Indice d'Herfindahl-Hirschman</b>						
Monde	0,10	0,10	0,14	0,07	0,15	0,05
Pays développés	0,14	0,13	0,25	0,15	0,24	0,11
Pays en développement	0,04	0,05	0,07	0,09	0,27	0,10

Source : BRL.

mondial, puis en distinguant pays développés et pays en développement (tableau 3). Plus l'indice est faible, plus la diversification est forte.

Comparées aux autres centres financiers, les banques françaises apparaissent bien diversifiées, particulièrement au sein du monde en développement. Les banques britanniques et espagnoles le sont moins, du fait d'une forte concentration sur les États-Unis pour les premières, sur l'Amérique latine pour les secondes. L'Espagne (avec 11% de ses actifs étrangers au Mexique) et l'Autriche (avec 9% en République tchèque) apparaissent les plus centrées sur *un* pays en développement ; l'exposition des banques britanniques et américaines atteint 5% à Hong Kong et au Mexique. Les banques françaises comme allemandes sont moins susceptibles d'être affectées en cas de crise dans un pays en développement dans la mesure où elles concentrent moins de 1% de leurs actifs dans un seul pays.

En même temps, les banques françaises sont davantage orientées vers le marché américain (22%) que les autres banques européennes, à l'exception des britanniques (35%). Cela apparaît rétrospectivement comme une bonne stratégie dans la mesure où, comme nous l'avons vu, les rendements ajustés du risque étaient plus élevés aux États-Unis qu'en Europe de l'Ouest ou dans les pays en développement. Mais dans les circonstances de la crise financière actuelle, cela peut entraîner davantage de pertes. Comme on l'a mentionné, BNP Paribas dispose d'une importante filiale aux États-Unis. Même si son exposition aux crédits *subprimes* est relativement faible

(2% des prêts hypothécaires), celle-ci peut être affectée par la récession américaine et les phénomènes de contagion. L'impact des crises passées sur les banques peut fournir à cet égard quelques indications.

Les économistes s'accordent sur le fait que, globalement, la contagion entre les centres financiers a récemment augmenté ; cependant les observations plus fines diffèrent selon la période analysée et la méthodologie adoptée. Selon une étude menée à la BCE, les banques françaises seraient, en moyenne, moins sensibles à la contagion que les autres banques européennes ; elles le seraient seulement à l'égard des banques espagnoles<sup>6</sup>. En même temps, une étude plus récente situe la Société générale (avec Deutsche Bank et ING) parmi les banques européennes les plus vulnérables au risque de contagion des grandes banques internationales<sup>7</sup> ; elle serait exposée à la contagion provenant des États-Unis, de Suisse et des Pays-Bas. BNP Paribas semble davantage abritée des chocs pouvant se produire dans un pays, sans doute du fait d'une plus grande diversification de ses opérations et de leur répartition géographique. Cette étude montre aussi, en sens contraire, que les chocs affectant la Société générale se répercutent surtout en Europe continentale, alors que la contagion à partir de BNP Paribas atteint surtout les banques britanniques et américaines.

La mondialisation de l'activité des banques constitue une source de nouveaux profits, mais elle accroît les risques de contagion des crises alors même qu'elle affaiblit les gains à attendre de la diversification géographique des activités. Elle conduit aussi au gigantisme des institutions bancaires qui deviennent très difficiles à gérer et à superviser. La discipline de marché tend à s'affaiblir car les marchés intègrent le fait que ces institutions sont devenues "*too big to fail*". Cela conduit les décideurs à sous-estimer les risques, face aux profits attendus. La crise des *subprimes* en offre l'illustration la plus récente.

Olena Havrylchuk & Emilia Jurczyk\*  
olena.havrylchuk@cepii.fr

6. R. Gropp, M. Lo Duca & J. Vesala (2006) "Cross-border bank contagion in Europe", *ECB Working Paper Series*, n°662, July 2006.

7. J. A. Chan-Lua, S. Mitra & L. L. Ong (2007), "Contagion risk in the international banking system and implications for London as a global financial center", *IMF Working Paper*, n° 74.

\* Département d'économie et LICOS, KU Leuven

## LA LETTRE DU CEPII

© CEPII, PARIS, 2007  
RÉDACTION  
Centre d'études prospectives  
et d'informations internationales,  
9, rue Georges-Pitard  
75015 Paris.  
Tél. : 33 (0)1 53 68 55 14  
Fax : 33 (0)1 53 68 55 03

DIRECTEUR DE LA  
PUBLICATION :  
Agnès Bénassy-Quéré

RÉDACTION EN CHEF :  
Agnès Chevallier

GRAPHIQUES :  
Didier Boivin

RÉALISATION :  
Laure Boivin

DIFFUSION :  
La Documentation française.

ABONNEMENT (11 numéros)  
France 48,50 € TTC  
Europe 50,10 € TTC  
DOM-TOM (HT, avion éco.)  
49,10 € HT  
Autres pays (HT, avion éco.)  
50,10 € HT  
Supl. avion rapide 0,89 €

Adresser votre commande à :  
**La Documentation française**,  
124, rue Henri Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex  
Tél. : 01 40 15 70 00

Le CEPII est sur le WEB  
son adresse : [www.cepii.fr](http://www.cepii.fr)

ISSN 0243-1947  
CCP n° 1462 AD  
4<sup>ème</sup> trimestre 2007  
DÉCEMBRE 2007  
Imp. ROBERT-PARIS  
Imprimé en France.

Cette lettre est publiée sous la  
responsabilité de la direction du  
CEPII. Les opinions qui y sont  
exprimées sont celles des auteurs.